

CHARTRE GENERALE SAPHYR MARTINIQUE

*Conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme ;
Rappelant la charte internationale de l'éducation physique et sportive de l'UNESCO dans son article premier de mettre le développement des activités physiques et sportives au service du progrès humain ;
Tenant compte des recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
Tenant compte des recommandations du Programme National Nutrition Santé, du plan national Obésité, ainsi que de leurs déclinaisons pour l'Outremer, du Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques ;
Tenant compte des recommandations de la Haute Autorité de Santé de développer les thérapies non médicamenteuses ;
Rappelant l'agenda 21 Martinique, qui dans son axe 1er a pour objectif d'accompagner la prise en charge des besoins spécifiques liés au vieillissement et à la santé de la population, ainsi qu'au développement des relations inter générations ;
Considérant que SAPHYR Martinique (la Santé par l'Activité PHYsique Régulière) est un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'une activité physique régulière porté par l'Association ERMANCIA et ses partenaires financiers publics et privés ;
Tenant compte de la nécessité d'un changement comportemental de la population sédentaire, du fait du risque croissant des maladies liées à la sédentarité en Martinique (données ORS) ;
Tenant compte de l'offre insuffisante en activité physique - inégalement répartie sur le territoire - et de la méconnaissance par le public et les professionnels de santé de cette offre :*

Proclame pour SAPHYR l'objectif général d'améliorer la santé de la population sédentaire en Martinique en réduisant l'apparition et l'impact des maladies chroniques par un accompagnement vers une activité physique régulière.

Article 1. Cet objectif passe par la promotion et le respect par tous des principes de l'éducation pour la santé¹ et de la promotion de la santé², dans le cadre d'un travail collaboratif.

Article 2. Ce programme s'adresse à toute personne encouragée par son médecin traitant ou un autre professionnel de santé à pratiquer une activité physique régulière, mais qui n'arrive pas, pour des raisons diverses, à mettre ce conseil en pratique. Il s'adresse plus particulièrement aux personnes en situation de vulnérabilité physiologique, psychologique et / ou sociale.

Article 3. Le dispositif SAPHYR offre un accompagnement, avec une activité physique adaptée à chaque personne (en fonction de son état physiologique ou pathologique), en lien avec son professionnel de santé, dans le respect des protocoles définis par le comité scientifique de SAPHYR.

Article 4. Les professionnels de santé sont le pivot du dispositif SAPHYR. Ils s'engagent dans une démarche de maintien et d'amélioration des connaissances et des compétences en matière de conseil en activité physique adaptée. Ils ont un rôle essentiel dans l'ancrage des nouveaux comportements physiquement actifs de leurs patients.

Article 5. L'animation des séances d'activité physique SAPHYR est confiée à des professionnels de l'activité physique et sportive soumis à la discrétion et au secret professionnel. Ils s'engagent dans une démarche de maintien et d'amélioration des connaissances et des compétences en matière d'accueil de ce public.

Article 6. Les associations et structures sportives partenaires s'engagent à respecter les critères du label sport-santé SAPHYR concernant la sécurité des pratiques, la qualité de l'accueil du public et la motivation des encadrants.

Article 7. Le dispositif SAPHYR s'inscrit dans une dynamique d'évaluation et de recherche qui engage chacun de ses acteurs, dans une démarche « qualité ».

¹ Education pour la santé : ensemble de méthodes et démarches pédagogiques au service de la promotion de la santé et de la prévention et visant à accroître l'autonomie (responsabilité), la capacité de faire des choix favorables à la santé, dans le respect de la liberté de la personne, par amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

² Promotion de la santé : processus conférant aux populations les moyens de mieux contrôler leur santé (en référence à la Charte d'Ottawa).